



**Etablissement
primaire et secondaire
de Prévêres et environs
Collège "Les Voiles du Léman"**
Devoirs surveillés
Rue des Voiles du Léman 4
1028 Prévêres

karin.monay@vd.ch
021 557 49 64 – le matin

Inscription aux devoirs surveillés 2022-2023

**Aux parents des élèves
de 3P à 8P**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, les quatre communes de l'Etablissement scolaire de Prévêres et environs organisent, pour les élèves, des devoirs surveillés qui ont lieu les lundis, mardis et jeudis, à l'issue des cours, **dès lundi 29 août 2022** ainsi que le mercredi à midi (*à la condition que quatre personnes au minimum soient inscrites*).

Finance annuelle : 300.-- pour le 1^{er} enfant, 150.-- pour le 2^e enfant d'une même famille, à régler au moyen du bulletin de versement que vous recevrez directement par la commune boursière de l'EPS de Prévêres (possibilité de payer en deux fois).

La finance ne sera en aucun cas remboursée.

En cas de difficultés financières de la famille d'un élève, **la commune de domicile** peut, sur requête des parents, et à titre exceptionnel, prendre partiellement ou totalement en charge le montant de l'inscription. Les formulaires de demande de prise en charge de ces frais sont à disposition au secrétariat des écoles ou auprès des administrations communales.

En 2^{ème} page, vous trouverez les informations utiles au bon déroulement des DS

**Formulaire d'inscription aux devoirs surveillés 22-23
A compléter et à retourner au secrétariat des écoles de Prévêres et environs
d'ici au lundi 15 août 2022**

la confirmation sera envoyée au plus tard au début de la première semaine de la rentrée

Nom et prénom de l'élève :

Nom et prénom de la personne responsable :

Adresse complète :

N° de téléphone : **adresse e-mail** :

Classe :et nom du maître(sse) de classe :

L'élève sera inscrit aux devoirs surveillés en fonction des jours que vous cocherez

Inscription pour les **3 jours** (lundi, mardi, jeudi) **ou à choix** lundi mardi mercredi jeudi

+ mercredi à midi (sans supplément, **si minimum 4 élèves inscrits**)

Lieu et date :

Signature des parents :

Afin de permettre à chacun de pouvoir travailler dans les meilleures conditions, merci de prendre note des informations suivantes et d'en parler avec votre enfant.

Public cible

La surveillance est destinée en priorité à l'élève qui ne peut accomplir sans aide ses leçons à domicile. **Il ne s'agit en aucun cas d'une garderie.**

But de l'organisation des devoirs surveillés

Mettre à disposition de l'élève un local, sous la surveillance d'une personne adulte qui donnera une aide ponctuelle et qui accompagnera l'enfant selon son rythme, ses capacités, pendant la durée impartie aux devoirs surveillés.

En aucun cas la surveillante n'a l'obligation de faire terminer le travail de l'élève ; la correction des exercices reste sous la responsabilité du maître de classe.

Règles de base à respecter et déroulement de la surveillance

- L'élève apporte son agenda et ses affaires scolaires.
- Il est ponctuel, travaille dans le calme et le silence afin de respecter ses camarades et la surveillante.
- Les règles de comportement appliquées en classe sont les mêmes pour les devoirs surveillés.
- **Aucun élève n'est libéré avant la fin de l'heure s'il a encore du travail à faire. En revanche, si l'enfant a terminé ses devoirs avant la fin du cours, il est libéré et l'heure de sa sortie est notée dans son agenda.**

Nous pouvons tolérer qu'un enfant puisse rester jusqu'à la fin de la séance, **mais uniquement s'il s'occupe par lui-même et dans le calme.**

La surveillante notera l'avancement des devoirs dans l'agenda :

- Le devoir terminé (signalé par un petit vu à côté du devoir)
- Le devoir à finir à la maison
- Le devoir pas commencé
- Les éventuels problèmes rencontrés

Discipline

En cas de non-respect des règles de base (refus de faire ses devoirs, bavardages excessifs, perturbation du travail des camarades ou manque de respect) **la surveillante peut renvoyer l'élève à la maison.** Elle contactera les parents par téléphone et notera alors dans l'agenda l'heure de départ et la cause.

Si le problème persiste, la surveillante en informe directement la responsable de l'organisation des DS. Cette dernière adresse un avertissement écrit aux parents avec un délai pour que l'élève change de comportement.

Si, passé ce délai, le problème perdure, l'élève est exclu des DS et les parents en sont informés par écrit, sans possibilité de récupérer la finance d'inscription.

Si votre enfant n'a pas de devoirs, il est tout de même tenu de se présenter auprès de la surveillante qui validera ensuite son départ, à moins que vous n'ayez au préalable annoncé son absence à la surveillante, par sms ou téléphone (si possible, avant midi).

Contact

Les coordonnées des surveillantes vous seront communiquées lors de la confirmation d'inscription, **elles vous serviront à indiquer les absences** ou à poser des questions concernant votre enfant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.